



## Reparation integrale du prejudice

-----  
Par zzt0p

bonjour

comme tout le monde le sait,le tribunal est censé rendre les parties comme avant le litige.

avant le licenciement sans cause réelle est sérieuse ,le salarié travaillait

comme le fautif n'est autre que l'employeur ,qui doit réparer la faute en particulier dans la recherche d'emploi du salarié.

1-l'employeur

2-le salarié

sachant que la réparation du préjudice est intégrale donc

comment le fautif doit réparer le préjudice du salarié qui peine à trouver un emploi?(les revenus de la victime sont inférieures qu'au moment où il travaillait)

merci de m'éclairer